

A Vieillevigne, le jeudi 28 août 2025

Votre enfant fait sa rentrée à l'école Sainte Jeanne d'Arc.

Comme à chaque rentrée, vous trouverez dans cette plaquette, les informations nécessaires pour toute cette année scolaire. Nous vous invitons à **les conserver précieusement** et à vous y référer tout au long de l'année. Vous la retrouverez aussi sur [Educartable](#). Toute notre communication se fera par le biais de cette application. Veuillez à bien autoriser les notifications pour ne rater aucune communication !

*Nous vous souhaitons une belle année scolaire 2025.2026 !*

Voici pour chacun de vos enfants les documents administratifs, vous trouverez :

- Vos exemplaires des 'contrats de scolarisation'
- Votre exemplaire du 'règlement financier'
- Votre facture annuelle
- Les certificats de scolarité
- Les attestations d'assurance scolaire
- La fiche « Participation à l'APC » - 1 par famille (*sauf pour les Petites Section*)
- Pour les élèves concernés* : La fiche « autorisation de sortie pour prise en charge régulière extérieure » (pour les suivis réguliers effectués sur temps scolaire par des spécialistes extérieurs : orthophoniste, psychomotricien, CMP ou autre)
- Pour les élèves concernés* : Le renouvellement de PAI (Plan d'Accueil Individualisé – allergie)



Merci de **LES CONSERVER TRES PRECIEUSEMENT**,

aucun double ne vous sera fourni en cours d'année scolaire.

# Règles de vie à l'école



## ☞ L'école est un lieu d'éducation et d'épanouissement :

Elles complètent  
le règlement intérieur



### Où j'ai le devoir :

- D'arriver en classe avec tout mon matériel et de travailler dans le respect des règles de vie de la classe.
- De venir avec une tenue correcte et adaptée : pas de short trop court, pas de débardeur fine bretelles ou trop court, pas de mini-jupe, pas de maquillage.
- De prévoir une tenue de sport le jour concerné.
- De prendre soin du matériel de l'école et celui des autres élèves, des locaux (toilettes, lavabos, tables et chaises...).
- D'être attentif à l'autre, d'être poli et d'utiliser un vocabulaire adéquat.
- D'aider les autres et d'être bienveillant à l'égard de mes camarades et des adultes.
- De contribuer à la propreté de l'établissement afin que le travail du personnel d'entretien ne soit pas inutilement surchargé.
- De n'apporter aucun objet de valeur : argent, portables, montres connectées, MP3/MP4. Le port des bijoux est fortement déconseillé et l'école n'est pas responsable si je les perds. En maternelle, aucun objet personnel n'est accepté à l'école.

## ☞ La cour de récréation doit être également un lieu de détente, de plaisir, de partage...

**où l'on doit se sentir bien, en sécurité. Pour cela, chaque enfant est responsable de l'application du règlement suivant :**

- A l'arrivée du matin entre **8h40 et 8h50** : Chaque enfant doit se rendre **calmement** dans sa classe après être passé aux toilettes.
- **Pendant la récréation :**
  - Je suis vivement encouragé(-e) à jouer et à me dépenser pendant la récréation. Des jeux sont à ma disposition. Je les utilise correctement en suivant le planning. Je peux apporter une corde à sauter, une dizaine de billes, un élastique.
  - Je pense à aller aux toilettes et à boire avant la sonnerie.
  - Je demande l'**autorisation** aux surveillants pour aller aux toilettes. Je les laisse **propres** (tirer les chasses d'eau). Je **ne gaspille pas** le papier « essuie-main » et je **ne joue pas dans les sanitaires**.
  - Je sais que je ne suis pas seul(-e) dans la cour. Aussi, je fais attention aux plus petits afin de ne pas les bousculer.
    - Je ne peux en aucun cas, retourner seul(-e) dans la classe chercher des affaires oubliées.
    - En cas de conflit, je m'adresse aussitôt aux adultes qui surveillent.

**Attention :** en cas de pluie, les jeux de ballon sont interdits sur l'ensemble de la cour. Les enfants vont sous les préaux.

  - Quand la cloche sonne la première fois, je ramasse les jeux, puis je me mets en rang. Au second coup de cloche, je suis en rang en silence.
- Tout déplacement dans l'école s'effectue en silence et sans courir pour des raisons de sécurité, pour ne pas déranger les classes qui travaillent et afin de me mettre moi aussi dans une attitude de travail.

## ☞ Tous les élèves sont soumis aux mêmes sanctions si le règlement n'est pas respecté :

- Réprimande : avertissement oral
- Mise à l'écart momentanée : un enfant pourra être isolé pour qu'il retrouve une attitude adéquate
- Réparation financière ou travail d'intérêt général : en cas de dégradation du matériel. Travail supplémentaire (en classe ou à la maison) en cas de manquements répétés aux règles de vie.
- Mise en place d'un contrat de comportement en cas de répétitions (en lien avec les structures jeunes de l'école : périscolaire, restauration scolaire)
- Sanction(s) disciplinaire(s) du Chef d'Établissement : attribution d'un avertissement (3 max /scolarité)

*Respecter ces grands principes permet de vivre dans une bonne ambiance  
à l'école Ste Jeanne d'Arc.*

**Retrouvez toutes ces règles de vie dans le règlement intérieur de l'école**

# Charte pour les parents



## **ABSENCES DES ELEVES** « Un enfant qui n'est pas chez lui, n'est pas forcément à l'école... » !

- ✓ Pour les absences imprévues, vous avez **l'obligation de prévenir l'école le jour même via Educartable**, ou par téléphone ou sms (Tél : 06 45 70 44 22) ainsi que la restauration scolaire pour les enfants concernés.
- ✓ Pour une absence de plus de **3 jours**, il sera impérativement demandé **un certificat médical**. **Les absences répétitives seront signalées à l'inspecteur.** (au-delà de 4 demi-journées par mois).
- ✓ Toute absence pour congés sur temps scolaire **nécessite une autorisation de l'inspecteur**, le courrier est à transmettre au chef d'établissement. Les enseignants n'ont pas d'obligation de préparer le travail pour ces absences personnelles. Ces absences seront systématiquement remontées à l'Inspection Académique.

## **ENFANTS MALADES**

- ✓ Un enfant **malade doit rester** chez lui. S'il arrive malade à l'école, les parents seront prévenus pour venir le chercher.
- ✓ La prise de médicaments est **interdite** à l'école (sauf PAI et PAI allégé pour l'asthme..)
- ✓ En cas de traitement, demander au médecin une prescription hors temps scolaire.
- ✓ Les enfants ne sont pas autorisés à s'administrer eux-mêmes un médicament.

## **HORAIRES**

- ✓ Un enfant ne doit pas rentrer dans l'enceinte de l'école avant 8h40 ni avant 13h20.
- ✓ Le matin, les cours commencent à 8h50. Le portail sera fermé à **8h50**. Et l'après-midi, les cours commencent à 13h30. Le portail sera fermé à 13h30.
- ✓ Les cours s'arrêtent à **12h** et **16h30**.
- ✓ Il n'est pas possible de déposer les élèves en dehors de horaires d'entrée et de sortie de l'école. Les absences se comptent à la demi-journée, pas de dépose au gré des envies personnelles au cours d'une demi-journée.

## **PARKING ET CIRCULATION** *La sécurité est l'affaire de tous !*

- ✓ Pas de stationnement sur le parking en double file. Vous devez **vous garer** pour déposer vos enfants.
- ✓ Rouler **doucement** sur le parking afin de garantir la sécurité des enfants.
- ✓ Respecter impérativement **le sens de circulation**
- ✓ Il est formellement **interdit de se stationner sur les couloirs de cars.**
- ✓ Vérifiez que vos enfants **soient bien attachés**, à l'arrière de votre véhicule.
- ✓ Il est possible que votre enfant vienne à l'école à vélo (**avec casque et gilet jaune obligatoires**). Un lieu, non surveillé, est prévu au stationnement des vélos. L'école et l'O.G.E.C. déclinent toute responsabilité pour les dégradations ou vols pouvant être commis à cet endroit.
- ✓ Un accès est réservé aux piétons, veiller à **ne pas traverser le parking**.
- ✓ Sur les trottoirs qui longent l'école, les enfants sont sous la responsabilité des parents.



## **DIVERS**

- ✓ Pour éviter de perdre des vêtements, serviettes, ..., nous vous conseillons **de les marquer** au nom de l'enfant.
- ✓ Il est **interdit de fumer ou de vapoter** dans l'enceinte de l'école (*cour, préau et parking...*).
- ✓ Pour fêter les anniversaires, **un seul bonbon** par enfant est autorisé.
- ✓ Consulter régulièrement Educartable

Toute l'équipe enseignante souhaite collaborer avec vous de façon à ce que cette année scolaire se passe le mieux possible pour votre ou vos enfants. N'hésitez pas à prendre rendez-vous, si vous le jugez utile, comme nous n'hésiterons pas à le faire. **Seuls, les enseignants** sont autorisés à intervenir auprès des enfants pour régler les litiges au sein de l'école.

# Vie associative



**Deux associations indispensables** assurent le bon fonctionnement de l'école :

- l'**OGEC** (**O**rganisme de **G**estion de l'**E**nseignement **C**atholique)
- l'**APEL** (**A**ssociation de **P**arents d'**É**lèves de l'**E**nseignement **L**ibre)

Ces deux associations sont formées de parents d'élèves bénévoles élus lors de **l'assemblée générale** qui aura lieu cette année **fin novembre 2025**

## ⇒ O.G.E.C.

L'OGEC assure la gestion financière et comptable de l'établissement, l'entretien du patrimoine et la fonction d'employeur des personnels non-enseignants.



### ☞ Composition du bureau :

- Présidente : *Lucie NERRIERE* / vice-président : *Jérôme NAULIN, Suzy CORMERAIS*
- Trésorier : *Michel ABI KHALIL* / vice-trésorière : *Audrey PICHAUD LIMOUSIN*
- Secrétaire : *Marie RAYNEAU* / vice-secrétaire : *Elodie CHARRUAU*



[ogec.vieillevigne@orange.fr](mailto:ogec.vieillevigne@orange.fr)

## ⇒ A.P.E.L.

L'APEL constitue le lien entre les familles et l'école. Grâce aux manifestations qu'elle organise, elle participe au financement de nombreux projets pédagogiques et éducatifs organisés par les enseignants.



### ☞ Composition du bureau :

- Présidente : *Flora GUILLET* / vice-présidente : *Jessica MARY*
- Trésorière : *Mélanie VOLLARD* / vice-trésorière : *Jessica GILLIER*
- Secrétaire : *Géraldine SICOT* / vice-secrétaire : *Ingrid DEVERLY*



[apel.ecolestejeannedarc@gmail.com](mailto:apel.ecolestejeannedarc@gmail.com)

# Effectifs et équipe éducative



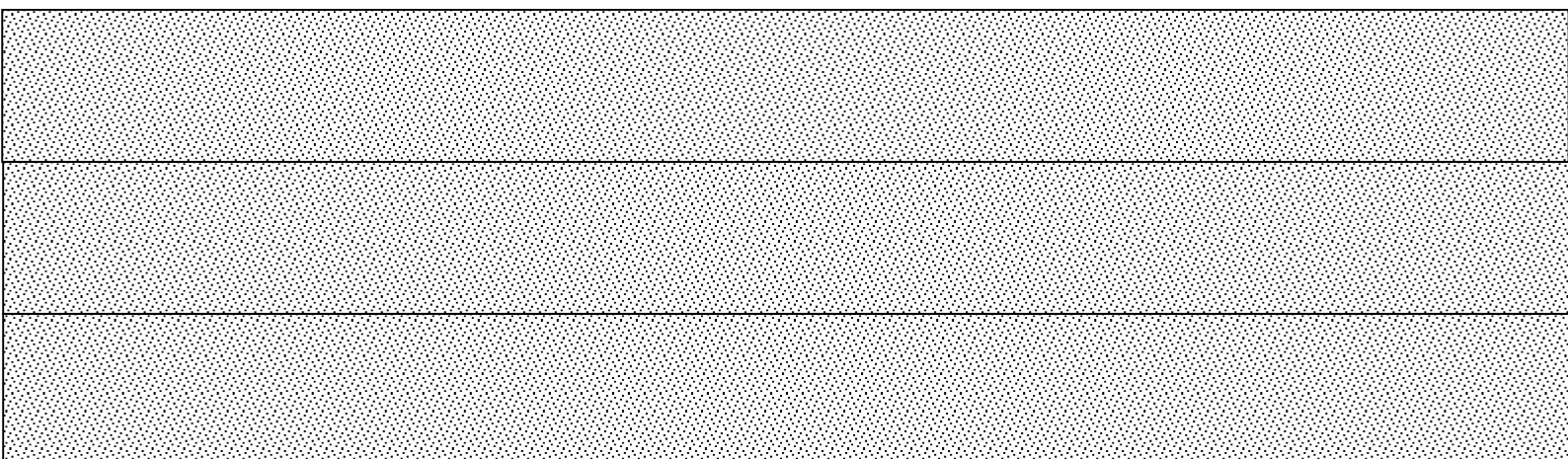
	Cours		Total avec répartition	
<b>Blandine DE QUATREBARBES</b> Et <b>Dorothée FRANCHETEAU</b>	Maternelle 1 PS/MS/GS	Cycle 1	24	10 + 8 + 6
<b>Bénédicte GUILLET</b>	Maternelle 2 PS/MS/GS		25	10 + 8 + 7
<b>Ingrid DUGAST</b>	Maternelle 3 PS/MS/GS		25	10 + 8 + 7
<b>Marion BROSSARD</b> Et <b>LOUIS Céline</b>	Maternelle 4 MS/GS		25	8 + 17
<b>Gwénaëlle BRACHET</b>	CP	Cycle 2	21	21
<b>Camille GUITTET</b>	CE1/CE2 .A.		25	13 + 12
<b>Paula LINZI</b>	CE1/CE2 .B.		25	13 + 12
<b>Elodie RICHARD</b> et <b>Marion BROSSARD</b>	CE2/CM1		24	9 + 15
<b>Solena LASA</b>	CM1/CM2 .A	Cycle 3	24	10 + 14
<b>Lydie GADAIS</b>	CM1/CM2 .B		25	10 + 15
.....	Regroupement d'adaptation pour les enfants ayant des difficultés scolaires			
<b>Total des effectifs</b>			<b>243</b>	

⇒ Personnel non-enseignant pour aider les enseignants et encadrer les élèves :

- **Mélissa BOSSIS** (Mat 1)
- **Caroline GUIBERT** (Mat 2)
- **Clarisse CARTAUD** (Mat 3)
- **Bernadette BARON** (Mat 4)
- **Maylie DAHERON** (apprentie)

⇒ Personnel AESH accompagnant les élèves à besoins particuliers :

- **Isabelle FORGET**





## LES HORAIRES :



### Maternelles et primaires

- Le matin: **8h50 à 12h00**
- L'après-midi : de **13h30 à 16h30**

**Par mesure de sécurité et de garantie vis à vis des assurances, les élèves ne doivent pas arriver avant 8h40 le matin et 13h20 l'après-midi (\*). Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.**

*\*Surtout si votre enfant vient seul le matin.*



## L'ACCUEIL :

Pour **les classes de Maternelle** (PS - MS - GS), les parents sont invités à accompagner leur enfant à l'entrée du bâtiment maternelle. Pour les autres classes, les élèves vont **directement** dans leur classe. Les portes s'ouvrent le matin dès **8h40** pour permettre aux enfants de bénéficier « d'un temps passerelle » entre l'arrivée à l'école et le début des cours. Ce temps permet aux enfants du primaire de vider leur cartable et de se préparer au travail. Pour les enfants de maternelle, ce temps permet à l'enfant d'appréhender plus sereinement la séparation avec la famille et de jouer librement avant les regroupements collectifs.

Le respect des horaires est un bon sens et une bonne habitude à donner à vos enfants, c'est aussi un respect de l'autre. Les portes sont fermées à **8h50, heure du début des cours**, les retardataires sont donc obligés de sonner, et par conséquent, de déranger les classes de Maternelle 1 et 4 dans leurs activités.



## LA SORTIE :

Il est demandé aux parents qui viennent chercher leur(s) enfant(s) de le faire à **12h** pour le midi et à **16h30** le soir.

- A 16h30, les enfants seront regroupés par classe.
- Les enfants de maternelle ne doivent pas sortir de l'école non accompagnés d'un adulte, ni même avec un frère ou une sœur aînée de l'école (si moins de six ans)
- A partir du CP, les enfants peuvent sortir non accompagnés si l'autorisation de sortie a été signée. Une carte de sortie sera alors délivrée et accrochée au cartable.

Les **Activités Pédagogiques Complémentaires** auront lieu de **13h à 13h30** (MS et GS), de **12h à 12h30** (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2). Pour les enfants qui déjeunent chez eux, nous préviendrons les parents au préalable, et nous garderons le(s) frère(s) et/ou sœur(s) pour éviter les déplacements à l'école.





## COORDONNEES DE L'ECOLE :

Ecole Sainte Jeanne d'Arc  
12 avenue de Nantes  
44 116 VIEILLEVIGNE



02.40.26.51.96

06.45.70.44.22



@ : [ec.vieillevigne.ste-jeanne-arc@ec44.fr](mailto:ec.vieillevigne.ste-jeanne-arc@ec44.fr)



## ADRESSE MAIL DES ASSOCIATIONS :

OGEC : [ogec.vieillevigne@orange.fr](mailto:ogec.vieillevigne@orange.fr)  
[ogec.vieillevigne.secretariat@orange.fr](mailto:ogec.vieillevigne.secretariat@orange.fr)

APEL : [apel.ecolestejeannedarc@gmail.com](mailto:apel.ecolestejeannedarc@gmail.com)



## APPLICATION EDUCARTABLE :



A l'école, nous communiquons avec les familles par le biais d'une application : **EDUCARTABLE**. Toutes les familles sont invitées à se créer un compte et à installer l'application. Les parents séparés doivent avoir chacun leur compte. Veiller à consulter régulièrement cette application.



SITE INTERNET : [www.ste-jeannedarc.fr](http://www.ste-jeannedarc.fr)



PAGE FACEBOOK : [ecole Sainte Jeanne d'Arc](https://www.facebook.com/ecole.SainteJeanne.dArc)



## PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE :

Responsable : Florie DUGUE

07.89.67.34.59

[viescolaire@vieillevigne44.com](mailto:viescolaire@vieillevigne44.com)

